

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 31 AOÛT 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 31 août 2026 à 16 h 15 à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents messieurs Jean Noël (district n° 1), Luc Richard (district n° 2), Marc Bellemare (district n° 3), André Lamy (district n° 4), Alain Pichette (district n° 5) et Gérald Allard (district n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Yvon Deshaies.

Était aussi présent : M. Yvon Douville, directeur général et greffier adjoint

Le greffier adjoint fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 24 août 2026, vers 10 h, la soussignée, greffière, a reçu, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), l'ordre verbal de monsieur le maire Yvon Deshaies, de convoquer tous les membres du conseil municipal à une séance extraordinaire devant se tenir **LE LUNDI 31 AOÛT 2026 à 16 h 15, à l'hôtel de Ville de Louiseville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville**, et ce, afin de considérer les sujets suivants :

Points à traiter lors de la séance extraordinaire :

- 1^o Approbation de l'ordre du jour (2026-293)
- 2^o Octroi de contrat à xxx – travaux de réfection rue Notre-Dame Sud et 2^e Avenue (drainage et voirie)

Période de questions – (règlements n^{os} 2 et 59)

Clôture de la séance à _____

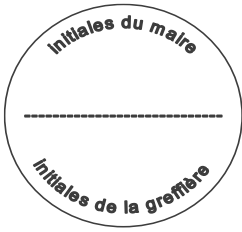
En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville
Ce 24^e jour d'août 2026

Maude-Andrée Pelletier
Greffière

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié de la façon suivante :

Yvon Deshaies	en main propre le 24 août 2026
Jean Noël	en main propre le 24 août 2026
Luc Richard	en main propre le 24 août 2026
Marc Bellemare	en main propre le 24 août 2026
André Lamy	en main propre le 24 août 2026
Alain Pichette	en main propre le 24 août 2026
Gérald Allard	en main propre le 24 août 2026



2026-293

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GÉRALD ALLARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi, 31 août 2026 à 16 h 15 tel que proposé.

2026-294

OCTROI DE CONTRAT À CONSTRUCTION ET PAVAGE BOISVERT INC. – TRAVAUX DE RÉFECTION RUE NOTRE-DAME SUD ET 2^E AVENUE (DRAINAGE ET VOIRIE)

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été effectué pour les travaux de réfection de de la rue Notre-Dame Sud et de la 2^e Avenue;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes conformément à la Loi, le mercredi 26 août 2026 à 11 h 05 et que le résultat se lit comme suit :

Entrepreneurs	Coût avant taxes
Roxboro Excavation inc.	1 691 672,10 \$
Construction & Pavage Généreux inc.	2 107 791,86 \$
Groupe Colas Québec inc.	1 768 252,50 \$
Eurovia Québec Construction inc.	1 885 533,15 \$
Alide Bergeron et fils ltée	1 596 326,00 \$
Construction et Pavage Boisvert inc.	1 409 246,50 \$

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Construction et Pavage Boisvert inc.;

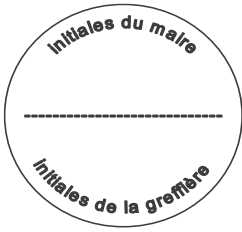
POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN PICHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le contrat pour les travaux de réfection de la rue Notre-Dame Sud et de la 2^e Avenue soit octroyé à Construction et Pavage Boisvert inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 1 409 246,50 \$ plus les taxes en vigueur, conditionnellement à **l'approbation par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH), du règlement numéro 800 décrétant une dépense en immobilisations et un emprunt de 4 000 000 \$;**

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat pour donner plein effet à la présente résolution.



LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 16 h 25.

YVON DESHAIES
MAIRE

YVON DOUVILLE
GREFFIER ADJOINT